



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre XIV

Contributions du personnel

Chapitre 36

Contributions du personnel

* A/74/50.



Évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Total	258 900,1	262 099,0	583,6	230,8	(2 039,2)	(1 224,8)	(0,5)	260 874,2	2 669,6	263 543,8

- 36.1 Conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, les prévisions, exprimées en chiffres bruts, sont établies sur la base de l'ensemble des émoluments des fonctionnaires soumis à retenue, qui ne comprennent pas l'indemnité de poste. Les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit demandé au présent chapitre correspond à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments.
- 36.2 Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes, lesquelles, dans la mesure où elles ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale, sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts pour être utilisées aux fins prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A. Le montant demandé au présent chapitre est donc également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
- 36.3 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 260 874 200 dollars et fait apparaître une diminution de 1 224 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. La variation de 1 224 800 dollars s'explique par les ajustements portant sur les dépenses de personnel, qui tiennent compte des dépenses passées et des changements relatifs aux postes proposés pour 2020, comme expliqué dans les différents chapitres.